|  |
| --- |
| MDE 31/8178/2024 – Yémen - 20 juin 2024 |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | x-FI UA 016/24-1 |
| Un juge maintenu en détention arbitraire a été libéré |
| YÉMEN |

Le 12 juin 2024, les autorités houthies de facto ont libéré le juge yéménite Abdulwahab Mohammad Qatran, qui a passé plus de cinq mois en détention arbitraire dans un centre de détention géré par les services de sécurité et de renseignement houthis à Sanaa, au Yémen. Arrêté le 2 janvier 2024, il a ensuite été soumis à une disparition forcée pendant trois jours, placé en détention à l’isolement au centre géré par les services de sécurité et de renseignement houthis, à Sanaa, et privé de son droit de consulter un avocat.

Le Yéménite Abdelwahab Mohammad Qatran, juge qui dénonce haut et fort la politique des autorités houthies de facto et les violations des droits humains qui leur sont imputables, a été libéré le 12 juin après avoir été maintenu en détention arbitraire par les Houthis pendant plus de cinq mois dans un centre géré par les services de sécurité et de renseignement à Sanaa, au Yémen.

Dans la matinée du 2 janvier 2024, des membres des forces houthies de sécurité et du renseignement ont fait irruption sans mandat au domicile d’Abdelwahab Mohammad Qatran, rue al Ziraa à Sanaa. Ils ont menacé le juge et sa famille, ont pointé leurs armes sur ses fils et les ont menottés, puis ont retenu le juge et ses fils dans des véhicules militaires séparés pendant plusieurs heures. Les forces de sécurité et du renseignement ont fouillé le domicile d’Abdelwahab Mohammad Qatran et ont saisi les téléphones et les ordinateurs portables de la famille, ainsi que des documents privés. Son épouse, sa belle-sœur et sa fille ont été enfermées dans une pièce. Son épouse a ensuite été contrainte de signer un procès-verbal d’interrogatoire sans avoir pu le lire. Vers 17h30, le juge a été arrêté et ses trois fils ont été relâchés. L’un des fils a déclaré qu’en sortant du véhicule militaire dans lequel il était détenu, il avait constaté que de nombreuses bouteilles d’alcool étaient exposées dans une voiture à la vue du voisinage, comme si elles venaient d’être découvertes au domicile du juge, pour justifier son arrestation. Le Code pénal du Yémen érige en infraction la production et la consommation d’alcool.

Abdelwahab Mohammad Qatran a ensuite été soumis à une disparition forcée pendant trois jours jusqu’à ce que les autorités confirment à sa famille qu’il était détenu au centre de détention des services de sécurité et du renseignement, à Sanaa.

Dans un message adressé à Amnesty International, Abdelwahab Mohammad Qatran a remercié l'organisation d’avoir fait preuve de solidarité à son égard.

**Aucune action complémentaire n’est requise. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels**